

MISSION PERMANENTE DU GABON
AUPRÈS DE L'ONU À GENÈVE, À VIENNE
ET DES AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
AYANT LEUR SIÈGE EN SUISSE



DÉCLARATION DU GABON

par M. le Conseiller Ferdinand MANGONGO, désigné par S.E. M. Baudelaire NDONG ELLA,
Ambassadeur, Représentant Permanent de la République Gabonaise auprès de l'ONU à Genève

**A l'occasion de l'Examen Périodique Universel (EPU)
du KOWEÏT**

Genève, le Mercredi 28 janvier 2015

Monsieur le Président,

Le Gabon souhaite la bienvenue à la délégation koweïtienne et la félicite pour la présentation de son rapport national dans le cadre du 2nd cycle de l'EPU.

Ma délégation salue les nombreux efforts accomplis par le Gouvernement koweïtien pour donner effet aux recommandations issues de son examen de 2010. Le Gabon apprécie notamment :

- la mise en place des mécanismes nationaux de promotion et de protection des droits de l'homme parmi lesquels la Commission de défense des droits de l'homme de l'Assemblée nationale, qui entre autres reçoit les plaintes et observations concernant les pratiques relatives aux droits de l'homme ;
- les mesures législatives et pratiques prises en faveur de la promotion des droits de la femmes, telles que l'adoption de la loi n°6/2010 sur l'emploi dans le secteur privé qui met l'accent sur l'égalité de sexes en matière de rémunération pour un travail de valeur égale et sur l'absence de toute discrimination fondée sur le sexe en ce qui concerne le licenciement ; le plan de développement 2015-2016 et 2019-2020 visant l'autonomisation des femmes ; la création d'un service de police de proximité chargé de s'occuper des cas de violence à l'égard des femmes de tous âges.
- l'adoption de la loi n°42/2014 qui vient renforcer les actions menées par le Gouvernement dans le domaine de la protection de l'environnement et des ressources naturelle, lesquelles actions ont permis à ce pays d'améliorer son classement international entre 2010 et 2014.

Le Gabon voudrait enfin recommander au Koweït de poursuivre ses efforts en matière de protection de l'environnement et des ressources naturelles par la mise en œuvre effective de la loi n°42/2014 susvisée.

Je vous remercie.